

LA DRAGONALE ÉTÉ

RÈGLEMENT 2026

(Règlement susceptible d'être modifié jusqu'à la date de l'événement.)

1. Organisateur

La Dragonale Été est organisée par l'Office de Tourisme de Praz-sur-Arly
54 Route du Val d'Arly – 74120 Praz-sur-Arly.

Contact :
info@prazsurarly.com
04.50.21.90.57

2. Date et lieu

La Dragonale Été se déroulera le dimanche 02 août 2026 à Praz-sur-Arly.

Les départs et arrivées auront lieu au village de Praz-sur-Arly.

Deux formats de course sont proposés.

3. Les courses

La Dragonale – 30 km

- Distance : 30 km
- Dénivelé positif : 1 920 m
- Ravitaillement : 1 ravitaillement complet (solide et liquide) sur le parcours (KM4,9 et 12,6) + 1 point d'eau (KM 22,5)
- Type de parcours : parcours technique et exigeant, majoritairement sur sentiers

Départ : 09h00

Barrières horaires :

- 11h45 à la sortie du ravitaillement (12,7 km) – 2h45 Temps de course
- 12h30 au sommet de Ban Rouge (14,8 Km) – 3h30 Temps de course
- 16h00 à l'arrivée

Le parcours emmènera les coureurs sur les sommets emblématiques de la station : Crêt du Midi, Ban Rouge et Mont de Vorès, avec le Mont-Blanc en toile de fond.

La Dragonale – 15 km

- **Distance : 15 km**
- **Dénivelé positif : 1000m**
- **1 ravitaillement complet (solide et liquide) sur le parcours (KM4,9) + point d'eau (KM8)**
- **Parcours : varié entre forêts, alpages et sentiers panoramiques**

Départ : 10h

Barrières horaires :

- **11h45 au ravitaillement (5,4 km)**
 - **16h00 à l'arrivée**
-

Accès spectateurs

Les accompagnants pourront encourager les coureurs en empruntant le télésiège du Crêt du Midi (accès payant selon les tarifs en vigueur).

4. Conditions de participation

Les participants doivent au minimum être :

- **Course L – 30 km : catégorie Espoir U23 (nés entre 2004 et 2006)**
- **Course M – 15 km : catégorie Junior (nés entre 2007 et 2008)**

Tout participant doit être licencié ou non contre-indiqué à la pratique du trail en compétition.

Justificatif médical

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant devra fournir :

- **une licence FFA en cours de validité, ou**
- **un Parcours Prévention Santé (PPS) valide au moment de la course.**

**Tout justificatif devra être validé avant le retrait du dossard.
À défaut, la participation sera refusée sans remboursement.**

5. Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via :

prazsurarly.com

- **Ouverture des inscriptions : 21 mars 2026**
- **Clôture : fin juillet 2026 (ou lorsque le quota de participants est atteint)**

Les droits d'inscription comprennent :

- **la participation à la course**
 - **les ravitaillements**
 - **le chronométrage**
 - **le cadeau coureur**
 - **le repas d'après-course (si inclus)**
 - **ATTENTION Tout dossier participant incomplet à la clôture des inscriptions (29 juillet 2026 23 :59) sera considéré comme non partant. Il ne sera par possible de présenter un justificatif le jour du retrait des dossards.**
-

Politique d'annulation

- **Remboursement possible jusqu'à 1 mois avant l'événement (hors frais de dossier).**
- **Aucun remboursement ne sera possible passé ce délai, quel que soit le motif.**
- **Aucun échange ou transfert de dossard n'est autorisé.**

Une assurance annulation facultative peut être proposée lors de l'inscription.

6. Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera :

- la veille de la course (14h à 18h) à l'Office de tourisme (stand dossards)
 - le jour de la course (07h à 9h30) à l'Office de tourisme (stand dossards)
 - Une pièce d'identité sera exigée.
 - Le matériel obligatoire pourra être contrôlé lors du retrait du dossard.
 - **ATTENTION Tout dossier participant incomplet à la clôture des inscriptions (29 juillet 2026 23:59) sera considéré comme non partant. Il ne sera par possible de présenter un justificatif le jour du retrait des dossards.**
-

7. Matériel obligatoire

Course 30 km

- réserve d'eau minimum 1.5 litre
- gobelet personnel
- téléphone portable chargé
- couverture de survie
- sifflet
- veste imperméable (selon conditions météo)

Course 15 km

- réserve d'eau minimum 1 litre
- gobelet personnel
- téléphone portable chargé
- couverture de survie
- sifflet
- veste imperméable (selon conditions météo)

L'organisation se réserve le droit d'adapter le matériel obligatoire en fonction des conditions météorologiques.

Les bâtons sont autorisés.

8. Règles de course

Le dossard doit être porté à l'avant et rester visible pendant toute la durée de la course.

Les participants doivent :

- **respecter le balisage**
- **ne pas jeter de déchets sur le parcours**
- **porter assistance à toute personne en difficulté**
- **respecter les consignes des bénévoles et de l'organisation**

Les ravitaillements sauvages sont interdits.

9. Classements et récompenses

Classement scratch hommes et femmes pour chaque course.

Récompenses :

- **3 premiers hommes**
- **3 premières femmes**

La remise des prix aura lieu à partir de 12h30 au village d'arrivée.

**Les résultats seront publiés sur :
prazsurarly.com**

10. Sécurité

Les participants participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de :

- **modifier le parcours**
 - **neutraliser une partie de la course**
 - **interrompre l'épreuve**
-

11. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

Il est fortement recommandé aux participants de disposer d'une assurance individuelle accident.

12. Droit à l'image

Tout participant autorise l'organisation à utiliser les images (photos et vidéos) prises lors de l'événement à des fins de communication et de promotion.

13. Protection des données (RGPD)

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation de l'événement.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Contact :
info@prazsurarly.com

14. Annulation / Force majeure

En cas de force majeure, de conditions météorologiques dangereuses (Orage, pluie intense, grêle, vent, ...) ou de décision administrative, l'événement pourra être annulé ou modifié.

Les modalités éventuelles de remboursement ou de report seront alors définies par l'organisateur, dans tout les cas un minimum de 60% du montant ttc de l'inscription sera conservé.